



## Comité des Fêtes de Carro - La Couronne

### RÈGLEMENT TREMPLIN « LA VOIX DU MISTRAL »

Le Comité des Fêtes lance son tout premier tremplin musical afin de permettre l'émergence de nouveaux groupes ou artistes amateurs Martégaux. Nous attachons une grande importance à la scène locale et souhaitons contribuer à son développement, c'est pourquoi nous lançons cette initiative.

Ce document constitue le règlement au tremplin.

**Fête de Carro**

**19 AU 23 JUILLET - CARRO - LE PORT**

**LA VOIX DU MISTRAL**  
TREMPLIN MUSICAL

**POUR QUI ?**  
Le tremplin est ouvert à tout artiste, groupe d'artiste, amateur ou émergent.

**PAYANT ?**  
Inscription gratuite, tous styles musicaux

**COMMENT FAIRE ?**  
Envoyez votre candidature à [contact@fetesdecarro.fr](mailto:contact@fetesdecarro.fr) avant le 28 juin - Deux morceaux mp3 ou YouTube.

**ON GAGNE QUOI ?**  
Trois groupes sélectionnés pour le 19 juillet.  
Chaque artiste jouera 35min sur la scène de la Fête accompagné par des professionnels du spectacles.  
Les finalistes toucheront 200€ et le gagnant 500€ !

Règlement complet sur notre site web.

 [WWW.FETESDECARRO.FR](http://WWW.FETESDECARRO.FR) 



# Comité des Fêtes de Carro - La Couronne

## Table des matières

ARTICLE PREMIER – ORGANISATION .....	3
ARTICLE 2 – VOS QUESTIONS .....	3
ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATIONS.....	3
ARTICLE 4 – DEROULEMENT DES PRE-SELECTIONS .....	4
ARTICLE 5 – DEROULEMENT DE LA FINALE .....	4
ARTICLE 6 – CONDITIONS TECHNIQUES.....	5
ARTICLE 7 – RECOMPENSES .....	5
ARTICLE 8 – DROITS D’AUTEUR .....	5
ARTICLE 9 – DROITS A L’IMAGE DES CANDIDATS.....	5
ARTICLE 10 – INFORMATIONS RELATIVES A L’INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTES.....	5
ARTICLE 11 – ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT .....	6



# Comité des Fêtes de Carro - La Couronne

## ARTICLE PREMIER – Organisation

L'association Comité des Fêtes de Carro, association loi 1901, immatriculée au répertoire SIRET sous le numéro 500 687 074 00012 et dont le siège est situé 15, place Joseph Fasciola, 13500 Martigues organise un tremplin musical, dénommé « La voix du Mistral » le vendredi 19 juillet 2019 à Carro dans le cadre de la Fête de Carro.

## ARTICLE 2 – Vos questions

### - **C'est pour qui ?**

Le tremplin est ouvert à tout artiste, groupe d'artiste, amateur ou émergent.

### - **Quel style musical ?**

Tous les styles d'expression musicale sont acceptés pour le tremplin. Les œuvres originales seront privilégiées par rapport aux reprises ou aux "tributes".

### - **C'est payant ?**

Non, l'inscription au tremplin est gratuite. Toutefois, tous les frais relatifs à la préparation, à l'enregistrement et à l'envoi de la maquette réalisée restent à la charge des participants.

### - **Quand s'inscrire ?**

La clôture des candidatures a lieu le 28/06/2019. Toute participation réceptionnée après cette date ne sera pas prise en compte. Le cachet de la Poste faisant foi.

### - **Quels formats de maquette doit-on envoyer ?**

A minima 2 titres en format MP3 ou un lien internet accompagné d'une présentation (YouTube, Sound cloud, ou autre) est accepté comme maquette. L'ensemble est à envoyer à l'adresse mail : [contact@fetesdecarro.fr](mailto:contact@fetesdecarro.fr) Il est aussi possible de faire parvenir une maquette physique à l'adresse suivante : Véronique Fasciola, 9, rue Eugène Pelletan, 1350 Martigues.

### - **Où et quand va se dérouler le tremplin ?**

Le tremplin se déroulera durant la Fête de Carro le vendredi 19 juillet 2019.

### - **Comment les groupes participants seront-ils sélectionnés ?**

Un comité sera mis en place afin de sélectionner les 3 groupes participants au tremplin. La sélection sera dévoilée le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

### - **On gagne quoi ?**

Les participants joueront pendant 35 minutes sur une scène, accompagnés par des professionnels du spectacle (ingénieur son, ingénieur lumière). Chaque participant sélectionné gagne un chèque de 200€, un seul gagnant sera récompensé par un chèque de 500€ !

## ARTICLE 3 – Conditions de participations

Le tremplin est une compétition musicale. Il est ouvert à tous les groupes, de toutes tendances. L'inscription à ce concours est gratuite. Les frais de déplacement et d'hébergement restent à la charge des candidats. Les artistes pourront être amenés à être filmés, enregistrés ou photographiés durant leur prestation. En s'inscrivant au tremplin, les artistes s'engagent à accepter l'utilisation et



## Comité des Fêtes de Carro - La Couronne

la diffusion de leur image par l'organisateur à titre promotionnel. En cas d'envois hors délai ou de dossier incomplet, l'inscription ne pourra être retenue sans que la responsabilité de l'organisateur puisse être engagée.

**Conditions d'inscription :** Avant le 28/06/2019, déposer ou envoyer, le cachet de la poste faisant foi, une démo accompagnée d'un texte de présentation du groupe, illustré ou pas par mail à : [contact@fetesdecarro.fr](mailto:contact@fetesdecarro.fr) ou par courrier postal à : Véronique Fasciola, 9, rue Eugène Pelletan, 1350 Martigues.

Les documents et supports envoyés ne seront pas restitués, il est conseillé aux participants d'en conserver une copie. Les candidats sont libres de jouer leurs compositions dans toutes les langues. Les paroles des différents morceaux musicaux ne doivent en aucune façon comporter des propos tendancieux, raciaux ou insultants.

Chaque groupe qui remplit les conditions d'inscriptions précédentes recevra une confirmation de son inscription, sous réserve d'accepter le présent règlement.

### ARTICLE 4 – Déroulement des pré-sélections

Présélections sur écoute : trois groupes seront retenus à l'issue d'une séance d'écoute, par un comité de sélection, constitué du bureau de l'association, guidé d'une grille d'évaluation dont les critères seront les suivants : dossier complet, conformité de la candidature avec le règlement du tremplin, originalité, créativité et qualité artistique des morceaux proposés.

Chaque groupe sera averti par mail de la décision du comité d'écoute, dans les meilleurs délais. Les groupes sélectionnés s'engagent à donner les éléments technique nécessaires au bon déroulement de la finale.

Les membres des groupes s'engagent dès l'inscription à être présents à la Fête de Carro à partir de 13h00 et jusqu'à la remise des prix. En cas de désistement ou de non-respect du présent règlement, le groupe défaillant sera remplacé par le groupe de la liste complémentaire selon l'ordre des candidats retenus lors des pré-sélections.

Un défraiement de 200€ sera accordé aux trois groupes participants à la soirée.

### ARTICLE 5 – Déroulement de la finale

Les trois groupes issus des présélections disposeront de 35 minutes pour réaliser leur prestation. L'ordre de passage sera déterminé par l'organisateur qui seul décidera de la programmation.

Sélection sur scène : Le jury sera composé des bénévoles du Comité des Fêtes.

Le vote du public comptera pour une voix dans la décision finale. Il sera organisé de la manière suivante : un vote à l'applaudimètre sera réalisé à l'issue de chaque prestation. Dès la fin du



## **Comité des Fêtes de Carro - La Couronne**

tremplin, les résultats des votes seront annoncés au public officiellement et ne pourront être contestés. Le jugement du jury et les décisions de l'organisation sont souverains et ne sauraient être remis en cause.

### **ARTICLE 6 – Conditions techniques**

L'organisation du tremplin s'engage à fournir en temps et en heure à chaque groupe toutes les informations pratiques le concernant : lieu, date, horaires, organisation, réunion préparatoire. Les groupes jouent sur leurs propres instruments.

Seuls les artistes des groupes disposeront d'un laissez-passer pour accéder aux loges ainsi qu'une personne accompagnatrice de leur choix qui devra suivre les instructions du régisseur général.

### **ARTICLE 7 – Récompenses**

- Le groupe lauréat recevra un chèque de 500€
- Les deux groupes participants recevront un chèque de 200€

### **ARTICLE 8 – Droits d'auteur**

L'association ne pourra être tenue responsable du non-respect des droits d'auteur des œuvres proposées par les candidats.

### **ARTICLE 9 – Droits à l'image des candidats**

L'acceptation du présent règlement par les candidats inclut leur consentement à être filmés et/ou photographiés le 19/07/2019 et autorise la reproduction, l'utilisation et la diffusion des images réalisées.

Ces images pourront être utilisées par l'association pour la communication des Fêtes de Carro.

Il est entendu que les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces images ne doivent en aucun cas porter atteinte à la vie privée des candidats.

Cette autorisation, valable sans limitation de durée, à compter de la date de candidature et de l'acceptation du présent règlement qui en découle, ne concerne que les utilisations dites de promotion et de communication interne et externe réalisées par l'association Comité des Fêtes de Carro.

### **ARTICLE 10 – Informations relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent tremplin sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux



## **Comité des Fêtes de Carro - La Couronne**

libertés. Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, selon les modalités du présent règlement. Les documents confiés ne seront pas restitués et feront l'objet d'un archivage interne. En outre, conformément à la loi informatique et libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant. Enfin, le candidat autorise l'association à utiliser le matériel (biographie, photos, vidéos, etc.) déposé lors de la candidature, à des fins promotionnelles. Tout usage commercial de ces documents est strictement exclu.

### **ARTICLE 11 – Acceptation du présent règlement**

Le candidat affirme en postulant à la "Voix du mistral" accepter le présent règlement et de s'y conformer tout au long du déroulé du tremplin afin de garantir une organisation optimale.